

Type de projet	Étude de MOE avant travaux
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	
Description générale	<p>Suite à la réalisation d'un schéma directeur cyclables en 2022 sur la ville de Digne-les-Bains dans le cadre du programme Action Cœur de Ville 1, Provence Alpes Agglomération et la Ville sont chacune concernée par sa mise en œuvre au titre de leur compétence voirie. En effet, Provence Alpes Agglomération gère près de 9 kms de voirie sur la commune.</p> <p>L'objectif de ce schéma est d'améliorer l'accessibilité à vélo au centre-ville, à partir des principales polarités de la commune. Aussi, cinq corridors ont été définis. Ce schéma a également permis de prioriser et de phaser la réalisation des aménagements cyclables entre les différents gestionnaires de voirie.</p> <p>Aussi, dans le cadre de sa mise en œuvre, Provence Alpes Agglomération souhaite réaliser une piste cyclable unidirectionnelle sur l'avenue Georges Pompidou et sécuriser la traversée du giratoire des Escoubes. Il s'agit d'un aménagement sécurisé (site propre), permettant de relier l'avenue de Verdun (zone résidentielle et commerciale) à la voie verte de la Promenade du Tibet (vers centre-ville et rive gauche) ainsi qu'au chemin du marquis puis à la voir verte du moulin (vers la zone commerciale de Saint-Christophe)</p> <p>Pour ce faire, il est donc nécessaire dans un premier temps de réaliser les études complémentaires (AVP, PRO) pour passer la phase travaux.</p> <p>Concernant la Ville , dans un premier temps, trois portions sont en cours de réalisation ou prévues, il s'agit des Truyas (en cours) de l'avenue du 8 mai 1945 et de la voie reliant le musée promenade au plan d'eau.</p> <p>S'agissant de l'aménagement de la piste des Truyas, le Département aménage une voie verte sur la RD900 qui prend son origine au droit du carrefour de la Rue du Prévôt et prends fin au niveau du carrefour giratoire des Truyas. Cette voie verte se connecte à l'itinéraire 18 du maillage préfiguré par la ville de Digne les Bains. Par ailleurs cet aménagement comporte un volet de sécurisation de l'axe routier, des carrefours et accès riverains.</p>
Objectifs	<p>Objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité en vélo au centre-ville - Augmenter la part modale du vélo - Réduire les discontinuités cyclables et les freins à la pratique - Améliorer le cadre de vie (programme Pleine Santé et Cadre de vie)
Maître d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération Ville

Partenaires locaux	<p>Financeurs : État, Région SUD, le Département des Alpes de Haute-Provence (lien avec le domaine public routier départemental-DPRD).</p> <p>Participation Banque des Territoires à étudier</p>
Coût total	Pour la portion PAA : 500 000 € HT
Financements prévisionnels	<p>Pour PAA :</p> <p>Dépenses prévisionnelles : 90 000 € d'étude et 410K€ de travaux</p> <p>Recettes prévisionnelles : 500 000 €</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention Région SUD : 134 650 € - Subvention État (AFITF) : 250 000 € - Autofinancement PAA : 115 350 € <p>Pour la Ville :</p> <p>Inscription au contrat régional NTDA à hauteur de 1 033 250 financé à 20% (206 250) pour voie cyclable découlant du Schéma directeur (dont tranche 2 des truyas)</p>
Date de lancement	Janvier 2024
Date de livraison	Mai 2025
Indicateurs d'avancement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Livraison des études 2. Consultation des entreprises pour les travaux 3. Début des travaux 4. Date de mise en service
Indicateurs de résultat	La mise en service de la piste cyclable

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					



Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Action n°1

Titre du projet	Projet de restructuration des voies principales du centre-ville
Type de projet	Études techniques et travaux
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Contexte :</p> <p>Les boulevards Bret, Gassendi, Honnorat, Tampinet et Fontainiers parallèles font partie de la trame viaire des faubourgs de la ville. Aujourd'hui ils accueillent du trafic local mais aussi de transit avec une répartition d'espaces déséquilibrée pour les modes doux alors que le boulevard Gassendi est l'axe commercial attractif de la ville et le boulevard Bret un axe plus administratif avec le parvis «jardin» de la Mairie et de la maison des associations.</p> <p>Ces voiries parallèles liées par des transversales maillent le tissu urbain des</p>

faubourgs au nord de la ville dans un secteur riche d'activités, de déambulations et de circulations entre le Boulevard Victor Hugo et les berges de la Bléone. Elles constituent un axe d'articulation fondamentale entre plusieurs quartiers des faubourgs et le centre ancien. Le triangle formé par les Bd Hugo – Bd Gassendi – l'avenue Demonzet est centrale dans le fonctionnement urbain car il oriente une grande partie des flux intramuros vers et depuis les vallées de la Bléone, du Mardaric et des Eaux Chaudes. La restructuration viaire de la base de cette figure géométrique n'est pas neutre. Elle renvoie symboliquement à revoir le socle de cet équilibre et demande une vision large des impacts urbains sur les usages actuels et futurs.

Enjeux d'études :

- **Mener une étude urbaine large en premières phases DIA et d'AVP** afin d'asseoir de solides bases de projet en concertation avec les élus et les services de la ville. Plusieurs scénarii seront élaborés notamment sur les sens de circulation et les réserves de stationnement afin de définir le bon équilibre de répartition des usages entre les différents modes d'occupation de l'espace, leurs attractivités et la qualité attendue.
- **Établir un projet d'ensemble cohérent en fin d'AVP.**
- **Travailler dans un temps court**, et aboutir à une **adhésion la plus large possible** des principes de projet, dans une logique de concertation des partenaires (Commune, Pompier, services techniques, UDAP 04).
- Mener un travail d'itération constant avec en parallèle des études urbaines et de nécessaires études techniques permettant d'assurer et d'ajuster la faisabilité des aménagements (réseaux, trafic, planning, coûts) et d'anticiper le reporting et les mesures envisagées pour garantir la tenue des budgets et des délais.
- Travailler dès le démarrage sur **une forte économie de projet** et favoriser des **réponses simples** et unitaires pour répondre au plus juste aux budgets alloués.

Enjeux de projets :

- **Un projet d'ensemble impose une conception nouvelle et durable** pour intégrer **les enjeux climatiques** qui induisent de nouveaux modes de vie et de déplacements dans le centre-ville.
- Faciliter les usages des **transports en communs** des modes actifs impose des obligations sur les déplacements motorisés pour rechercher un nouvel équilibre dans le partage de l'espace public pour le confort et la qualité de vivre de tous. Ceci avec l'objectif de renforcer l'attractivité des espaces et des commerces en composant avec ce qui existe pour favoriser la continuité et la sécurité des modes actifs.
- **Unifier les revêtements** et les nivellements de sol pour favoriser **l'accessibilité, l'entretien** et le partage des espaces.
- **Valoriser** le patrimoine urbain et paysager par le dégagement des perspectives, des alignements et des éléments remarquables.
- Remettre **l'eau et le végétal** au cœur de la composition urbaine comme ressource et confort.

	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une réponse urbaine qui favorise de nouvelles pratiques des espaces dans le centre-ville en rupture avec le caractère et les usages routiers actuels. <p>Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées dans la première phase du programme cœur de ville qui vise notamment la poursuite de la mise en œuvre du projet urbain issu de l'étude de centralité.</p> <p>Il permet de répondre à l'enjeu majeur d'attractivité économique, résidentielle et touristique du centre-ville avec en toile de fond la nécessaire intégration d'objectifs de transition écologique.</p> <p>L'action comprend une mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant les missions DIA, AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR et OPC.</p> <p>Elle comprend ensuite la réalisation des travaux des différents boulevards et avenues présentés dans le contexte ci-dessus.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un projet urbain de centralité renforcé par la cohérence des voiries desservant des pôles économiques et administratifs forts - Clarifier le fonctionnement urbain central - Intégrer les différents modes de déplacement doux, zones partagées vélos, piétons, zones 20
Maître d'ouvrage	Ville de Digne-les-Bains
Partenaires locaux	Le Département des Alpes de Haute-Provence (lien avec le DPRD), Autres partenaires à définir
Coût total	Estimation lors de la phase AVP
Financements prévisionnels	Demande de DETR en janvier 2024
Date de lancement	Démarrage études juillet 2023
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	Les différentes phases d'étude Le suivi de chantier
Indicateurs de résultat	

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
----------------	--------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Signature

Nom

Action n°2

Titre du projet	Mise en valeur touristique de la ville
Type de projet	Action Remise à plat de la gestion de la cathédrale Saint-Jérôme Restructuration du Musée promenade
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p><u>Cathédrale St-Jérôme :</u></p> <p>La cathédrale St-Jérôme n'est ouverte que durant la période estivale alors que ce monument historique représente un outil d'attraction touristique important.</p> <p>Afin d'envisager une ouverture permanente du lieu, l'amélioration de la coordination entre la paroisse, la ville, l'ABF et le Département est nécessaire. Il convient de remettre à plat les conditions de gestion du lieu.</p> <p>Une réunion est organisée pour la rentrée 2023 en lien avec l'ABF, la DRAC, la paroisse, les archives départementales et le CD04 pour faire le point sur les ouvertures et la béatification du Monseigneur Miolis.</p> <p><u>Musée promenade :</u></p> <p>Le Musée Promenade est un site emblématique du territoire abritant le siège de l'UNESCO Géoparc. Durant la première phase du programme Action Cœur de Ville, une étude de programmation architecturale et scénographique a été réalisée afin de déterminer le nouveau positionnement du site, de définir son modèle économique, et d'estimer l'enveloppe de travaux.</p> <p>Aménagé à partir de 1984 dans le parc Saint Benoît, le Musée se compose de salles d'expositions, de sentiers thématiques, d'œuvres d'art en plein air et d'un jardin des papillons. Il est des sites muséographiques les plus fréquentés du département mais son positionnement « porte d'entrée » du Géoparc reste à affirmer tout comme la scénographie à renouveler. Des problèmes de mise aux normes et d'accessibilité se</p>

	<p>posent également. Un lien plus fort est à créer avec le cœur de ville.</p> <p>Afin de renforcer les connexions entre le site et le cœur de ville, un projet d'aménagement d'un sentier de découverte « biodiversité et paysages de l'Unesco Géoparc de Haute Provence entre l'Office de tourisme et la Dalle aux Ammonites en passant par le Musée promenade a été imaginé.</p>													
Objectifs	<p><u>Cathédrale St Jérôme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter le potentiel touristique du lieu <p>• <u>Musée promenade :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise aux normes, accessibilité des bâtiments, rénovation énergétique • Renouvellement de la scénographie • Positionnement porte d'entrée du Géoparc à affirmer • Hausse de la fréquentation du site, du territoire et du cœur de ville de Digne les Bains. 													
Maitre d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération													
Partenaires locaux	<p><u>Cathédrale St Jérôme :</u> ABF, Paroisse, DRAC, Département des Alpes de Haute-Provence...</p> <p><u>Musée promenade :</u> Atout France- Département des Alpes de Haute-Provence</p>													
Coût total	<p><u>Cathédrale St Jérôme :</u> Sans objet</p> <p><u>Musée promenade :</u> La première tranche est estimée à 475 000 € HT. Elle consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jalonner le parcours d'une signalétique adaptée, de mobilier de détente et de jeux thématiques • Réaménager et créer des sentiers • Aménager des terrasses (réaménagement du jardin des papillons...) <p>La deuxième tranche portant sur la création d'un nouveau bâtiment en bas du site est estimée à 1 706 000 €</p> <p>La troisième tranche portant sur la réhabilitation du bâtiment existant en haut du site est estimée à 2 230 000 € HT</p> <p>(Estimation hors maîtrise d'œuvre).</p>													
Financements prévisionnels	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montants</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût total opération HT</td> <td>5 500 000 €</td> <td>Chiffrage préprogramme juin 2023</td> </tr> <tr> <td>Financement Région CRET</td> <td>828 848,00 €</td> <td>Fléché dans programme, dossier à déposer (20% opération sur assiette éligible de 4 144 240 €)</td> </tr> <tr> <td>Financement CD 04 CDST 2021-2023</td> <td>30 000,00 €</td> <td>Fléché dans programme, dossier à déposer (10 % maîtrise d'œuvre sur assiette éligible de</td> </tr> </tbody> </table>		Montants	Commentaires	Coût total opération HT	5 500 000 €	Chiffrage préprogramme juin 2023	Financement Région CRET	828 848,00 €	Fléché dans programme, dossier à déposer (20% opération sur assiette éligible de 4 144 240 €)	Financement CD 04 CDST 2021-2023	30 000,00 €	Fléché dans programme, dossier à déposer (10 % maîtrise d'œuvre sur assiette éligible de	
	Montants	Commentaires												
Coût total opération HT	5 500 000 €	Chiffrage préprogramme juin 2023												
Financement Région CRET	828 848,00 €	Fléché dans programme, dossier à déposer (20% opération sur assiette éligible de 4 144 240 €)												
Financement CD 04 CDST 2021-2023	30 000,00 €	Fléché dans programme, dossier à déposer (10 % maîtrise d'œuvre sur assiette éligible de												

		300 000 €)
	Espace Valléen (Europe + Etat + Région)	1 657 656,00 €
		Fléché dans programme, dossiers à déposer (80 % opération sur assiette éligible de 2 072 070 €)
	Coût total opération H.T. phase programme	5 500 000 €
	Autofinancement mini PAA (20%)	1 100 000 €
	Taux de financement max (80 %)	4 400 000 €
	Financements Région + département + EV fléchés à ce jour (46%)	2 516 504 €
	Financements complémentaires à rechercher (34%)	1 883 496 €
Date de lancement	<u>Cathédrale St Jérôme :</u> <u>2023/2024</u> <u>Musée promenade :</u> Démarrage des travaux 2025/2026 Les travaux au sein du site seront lancés en 2026 et porteront en premier lieu sur le parc. La création d 'un bâtiment neuf accessible en bas du site sera construit dans un second temps puis le bâtiment situé en haut du site sera réhabilité dans une troisième phase de travaux.	
Date de livraison	<u>Cathédrale St Jérôme :</u> Sans objet <u>Musée promenade :</u> 2029	
Indicateurs d'avancement	<u>Cathédrale St Jérôme :</u> Sans objet <u>Musée promenade :</u> Réalisation des phases de travaux	
Indicateurs de résultat	<u>Cathédrale St Jérôme :</u> Ouverture du lieu de culte plusieurs jours dans la semaine et le week-end sur une amplitude horaire qui reste à définir. <u>Musée promenade :</u> Livraison des travaux	

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)



Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action n°3 :

Titre du projet	Culture : Digne-les-Bains centralité culturelle Le TOP
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>Le projet du TOP vise à réinvestir l'ancien cinéma situé en cœur de ville en haut du boulevard Gassendi aujourd'hui en l'état de friche. Ce projet est né à l'initiative d'une association les Potes Of the Top qui a acheté les locaux et bénéficié d'une subvention Banque des territoires et Ville pour le recrutement d'un chef de projet pendant deux ans obtenu dans le cadre du programme ACV pour la structuration du projet. Il s'agit d'un des projets phares de la phase 1 du programme.</p> <p>Le projet est porté désormais par le groupe SOS.</p> <p>L'opération consiste en la réhabilitation et transformation de l'équipement culturel le TOP en tiers-lieu culturel ouvert à toutes et tous autour des esthétiques de la musique et du spectacle vivant, mais également en lien avec de nombreuses associations du territoire et des activités complémentaires permettant d'assurer son modèle économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmation pluridisciplinaire : théâtre, cinéma, cirque, stand up, club • Travail sur les publics, la mixité sociale avec une offre tarifaire adaptée • Objectif d'une petite équipe, organisation du travail en mode projet (avec fonctions support mutualisées au sein de GSOS Culture et avec le GIE du Groupe) <p>S'inscrivant dans la dynamique de développement de lieux de vie collectifs qui intègrent plusieurs usages et tentent de repenser leurs modes de médiation, le TOP s'appuie sur des activités diverses dans le domaine culturel, artistique, social, éducatif et commercial. S'inspirant de centres culturels en mutation (le 104 à Paris, la Friche Belle de Mai à Marseille, la bibliothèque Mériadeck de Bordeaux...), le TOP fonde son projet sur du mobilier essentiellement mobile, favorisant une modularité qui rendra</p>

	<p>possible une pluralité d'activités. Cette posture épouse la volonté d'accueillir un public divers d'un point de vue aussi bien sociologique que générationnel. Le TOP a pour objectif de proposer des espaces multiples à dimensions sociales et fonctionnelles. Privilégiant un pilotage de type collaboratif, ce tierslieu culturel souhaite promouvoir des modèles d'apprentissage collectifs fondés sur le « faire » et offrant une vision dynamique du patrimoine culturel.</p> <p>La réhabilitation du TOP fera donc de l'ancien cinéma une salle pluridisciplinaire, flexible, pouvant accueillir théâtre, musique et spectacle vivant pour une surface de 1 300 m², dans une enceinte marquée par une mémoire collective forte. Occupant 5 niveaux, rez-de-chaussée compris, le TOP comportera différents espaces permettant d'accueillir une grande diversité d'activités.</p> <p>Le Top proposera des activités de médiation socio culturelle, mettant en lien des artistes professionnels et/ou amateurs et des publics variés autour d'œuvre. Celles-ci pourront être co construites lors d'ateliers ou de résidences artistiques. Cette médiation culturelle sera co construite et enrichie par les partenaires du territoire : établissements scolaires, centres d'accueil, associations culturelles et sociales, écoles de pratiques artistiques etc... Le Top est déjà identifié dans le tissu associatif local et a déjà développé un réseau partenarial dense sur le territoire. Ce travail partenarial se consolide autour des équipements culturels du territoire, qui participent aux côtés du TOP à dynamiser le projet de tiers lieu : en mutualisant les outils, les espaces et les ressources de celui-ci, des acteurs tels que le CCR, le Théâtre Durance renforcent la cohérence du projet. Le Top offrira des espaces et temps dédiés à la création, à l'expérimentation : sous forme de résidences artistiques notamment. Hébergements et restauration sont également prévus pour l'accueil d'artistes. La forme hybride de ce tiers lieu est en elle-même une expérimentation innovante sur le territoire dignois.</p>
Objectifs	<p>AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'OFFRE ET LE DYNAMISME d'un centre urbain manquant d'attractivité et de lieux de vie.</p> <p>PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE ET RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE autour d'activités culturelles et de loisirs, mais surtout autour d'un lieu de vie physique identifiable et accessible à tous en cœur de ville.</p> <p>SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ASSOCIATIFS par la mise à disposition d'outils collectifs et de lieux d'échange en centre-ville (logement saisonnier, salle de réunion, salle de répétition, offre de services pour les entreprises et CE, etc.).</p> <p>PROMOUVOIR L'ACTION CULTURELLE en lien et complémentarité avec les associations et lieux culturels existant dans le département.</p> <p>PARTICIPER À LA STRATÉGIE TOURISTIQUE DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION autour de la valorisation du territoire (lieu de diffusion artistique et de promotion des actions culturelles et associatives locales, accueil de tourisme saisonnier, etc.) et la réalisation de tiers-lieux.</p> <p>S'INVESTIR DANS LES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE en s'associant aux acteurs compétents du territoire (publics et associatifs), afin de favoriser la participation citoyenne par la mise en place de démarches d'éducation populaire au sein du TOP.</p>
Maître d'ouvrage	Groupe SOS et Association les Potes of The Top (en cours de rapprochement avec le



	groupe SOS pour devenir une filiale)																																																								
Partenaires locaux	Ville Département des Alpes de Haute-Provence Banque des territoires																																																								
Coût total	3 761 237 .76 €																																																								
Financements prévisionnels	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT TOP : Recettes</th> </tr> <tr> <th>Ressources</th> <th>Montant</th> <th>Montant déjà perçu</th> <th>Fonds à percevoir</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FNADT</td> <td>129 297,00</td> <td>129 297,00</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental 04</td> <td>250 000,00</td> <td>0</td> <td>250 000,00</td> </tr> <tr> <td>Region SUD - CRET 1</td> <td>250 000,00</td> <td>0</td> <td>250 000,00</td> </tr> <tr> <td>Region SUD - CRET 2</td> <td>100 000,00</td> <td>0</td> <td>100 000,00</td> </tr> <tr> <td>Region SUD - CRET 3 (Contrat d'avenir)</td> <td>200 000,00</td> <td>0</td> <td>200 000,00</td> </tr> <tr> <td>Etat / Contrat d'avenir</td> <td>500 000,00</td> <td>0</td> <td>500 000,00</td> </tr> <tr> <td>Europe / Leader</td> <td>79 200,00</td> <td>0</td> <td>79 200,00</td> </tr> <tr> <td>Ville / Digne les Bains</td> <td>250 000,00</td> <td>26 584,33</td> <td>223 415,67</td> </tr> <tr> <td>ENM</td> <td>150 000,00</td> <td></td> <td>150 000,00</td> </tr> <tr> <td>DDT/ADEME/OREAL (fonds riches)</td> <td>600 000,00</td> <td></td> <td>600 000,00</td> </tr> <tr> <td>Financement Banque des Territoires (garantie IFCIC</td> <td>1 252 740,76</td> <td></td> <td>1 252 740,76</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 761 237,76</td> <td>155 881,33</td> <td>3 605 356,43</td> </tr> </tbody> </table>	BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT TOP : Recettes				Ressources	Montant	Montant déjà perçu	Fonds à percevoir	FNADT	129 297,00	129 297,00	-	Conseil Départemental 04	250 000,00	0	250 000,00	Region SUD - CRET 1	250 000,00	0	250 000,00	Region SUD - CRET 2	100 000,00	0	100 000,00	Region SUD - CRET 3 (Contrat d'avenir)	200 000,00	0	200 000,00	Etat / Contrat d'avenir	500 000,00	0	500 000,00	Europe / Leader	79 200,00	0	79 200,00	Ville / Digne les Bains	250 000,00	26 584,33	223 415,67	ENM	150 000,00		150 000,00	DDT/ADEME/OREAL (fonds riches)	600 000,00		600 000,00	Financement Banque des Territoires (garantie IFCIC	1 252 740,76		1 252 740,76	TOTAL	3 761 237,76	155 881,33	3 605 356,43
BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT TOP : Recettes																																																									
Ressources	Montant	Montant déjà perçu	Fonds à percevoir																																																						
FNADT	129 297,00	129 297,00	-																																																						
Conseil Départemental 04	250 000,00	0	250 000,00																																																						
Region SUD - CRET 1	250 000,00	0	250 000,00																																																						
Region SUD - CRET 2	100 000,00	0	100 000,00																																																						
Region SUD - CRET 3 (Contrat d'avenir)	200 000,00	0	200 000,00																																																						
Etat / Contrat d'avenir	500 000,00	0	500 000,00																																																						
Europe / Leader	79 200,00	0	79 200,00																																																						
Ville / Digne les Bains	250 000,00	26 584,33	223 415,67																																																						
ENM	150 000,00		150 000,00																																																						
DDT/ADEME/OREAL (fonds riches)	600 000,00		600 000,00																																																						
Financement Banque des Territoires (garantie IFCIC	1 252 740,76		1 252 740,76																																																						
TOTAL	3 761 237,76	155 881,33	3 605 356,43																																																						
Date de lancement	<u>Travaux 2024</u>																																																								
Date de livraison	<u>2025</u>																																																								
Indicateurs d'avancement	Avancement des phases de travaux																																																								
Indicateurs de résultat	de <u>Livraison</u>																																																								

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action n°4

Titre du projet	Culture : Digne-les-Bains centralité culturelle
------------------------	---

	Rénovation du Musée Gassendi : Extension du musée sur l'aile St Jaume Nouveau programme des travaux
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Digne a déposé en 2020 un dossier préalable a des travaux de rénovation du musée Gassendi auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles de PACA. L'arrêté de subvention de la DRAC a été transmis à la ville de Digne le 21 décembre 2021, portant le montant de l'aide de l'Etat à 1 150 000€. Comme de nombreuses collectivités françaises, les finances communales sont fortement impactées par l'augmentation du prix des matériaux du bâtiment et des énergies. L'impact de ces augmentations rendant la situation financière tendue, elle oblige à revoir à la baisse les capacités d'investissement de la ville de Digne-les-Bains pour les années à venir. La Ville de Digne et les services de l'Etat concernés (Préfecture et DRAC) se sont réunis vendredi 21 avril sur proposition du Préfet du département des Alpes de Haute-Provence afin d'envisager une issue favorable pour le projet de rénovation et d'extension du Musée Gassendi. La préfecture, la ville et la DRAC ont proposé d'envisager différemment le projet de rénovation et d'extension du musée, projet que la ville de Digne souhaite toutefois poursuivre, avec une modification du programme des travaux. Les services, (techniques et musée) ont travaillé de concert à une nouvelle configuration restant financièrement viable pour la ville, et prenant bien évidemment en compte les impératifs du service des Musées de France en terme de muséographie, de conservation préventive, de médiation et d'accessibilité.</p> <p>La ville de Digne-les-Bains souhaite mettre en valeur l'offre culturelle de son territoire pour augmenter l'attractivité de la ville grâce à une offre artistique et culturelle de qualité. Pour cela elle s'appuie sur son pôle muséal Ambulo, regroupant : Le musée Gassendi/musée de France, ses collections d'art et de sciences et sa collection d'art en montagne La maison de l'écrivain exploratrice Alexandra David-Neel (département d'art asiatique du musée Gassendi et Monument Historique) Le cairn foyer d'art contemporain et son programme de résidence Le musée Gassendi assure également la direction artistique de l'aménagement du jardin des Cordeliers, en centre-ville ainsi que l'aspect artistique du parc du musée-promenade en partenariat avec le Géoparc de Haute-Provence (Label UNESCO). Il s'agit aujourd'hui, par un programme de travaux, de valoriser le Musée Gassendi, « maison mère » irriguant l'ensemble des propositions sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • par un traitement des façades de l'aile St Jaume, partie ancienne du musée Gassendi, permettant d'identifier ce bâtiment comme structure muséale, architecturale et patrimoniale. • par une augmentation de 600 m2 de nouveaux espaces de muséographie et de médiation et de conservation dans l'aile St Jaume du musée (partie arrière du bâtiment actuel) • par un enrichissement et une cohérence du parcours de visite du public entre les deux ailes du musée

	<ul style="list-style-type: none"> • par une meilleure accessibilité • par une amélioration des conditions de conservation préventive • par l'aménagement d'un espace dédié aux ateliers et travaux avec les scolaires afin d'améliorer l'offre de médiation et par l'ouverture d'un lieu dédié aux lectures et conférences • par une meilleure performance de l'économie énergétique du bâtiment avec isolation des combles et traitement des menuiseries de façades.
Objectifs	<p>Un établissement présentant une nouvelle visibilité contribuerait à une augmentation de l'attractivité du quartier avec la rénovation de la place Général de Gaulle. ▶ L'affirmation d'un axe culturel, dont le musée serait le point de départ pour cette partie du boulevard Gassendi : Grande-Fontaine (récemment rénovée), Cathédrale ND du Bourg (Monument historique avec une crypte archéologique ouverte au public en 2008). ▶ Une réduction importante de la consommation énergétique afin de renforcer la performance environnementale.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	
Coût total	1 908 408.87 €
Financements prévisionnels	<p>Etat DRAC : 1 150 000 € (60%) Région SUD : 190 840.89 € (10%) Département : 185 879.02 € (10%) Ville : 381 681.68 € (20%)</p>
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	de livraison

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					



Nom				
-----	--	--	--	--

Action n°5

Titre du projet	Création d'un réseau de Chaleur bois énergie - ZAC Soleilh Boeuf
Type de projet	étude
Axe de rattachement	Axe transition énergétique
Date de signature	
Description générale	Le réseau de chaleur est une installation comprenant une chaufferie centrale alimentant un réseau, constitué de canalisations isolées et enterrées desservant plusieurs bâtiments publics ou privés. La chaudière produit de l'eau chaude (ou de l'eau surchauffée ou de la vapeur) acheminée vers les différents bâtiments par le réseau de chaleur (réseau dit primaire); des équipements hydrauliques (échangeurs de chaleur) appelés sous-stations permettent ensuite la distribution de la chaleur dans le réseau dit secondaire, de chaque bâtiment. Un compteur d'énergie installé au niveau de ces sous-stations mesure l'énergie calorifique consommée par chaque client

	<p>raccordé au réseau de chaleur. Il s'agit d'un service public de distribution de la chaleur, compétence de la collectivité au même titre que l'eau ou l'assainissement.</p> <p>Un réseau de chaleur peut être envisagé, dès lors que des bâtiments sont situés à proximité les uns des autres.</p> <p>L'utilisation du bois comme source d'énergie doit s'appuyer sur des ressources disponibles localement, d'origine forestière, industrielle, ou même urbaine, qu'il faut mobiliser et organiser à cette fin. Un état des lieux des bâtiments à chauffer (localisation, nature publique/privée, caractéristiques du bâti, énergie utilisée, besoins...) permet une première approche de la configuration du réseau.</p> <p>Le projet vise à créer un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments publics et privés situés dans le centre-ville. Le périmètre de la ZAC Soleilh Bœuf a été identifié en premier lieu mais la prospection s'est étendue à des bâtiments hors périmètre. Une note d'opportunité a été réalisée par le Syndicat d'Électrification, pour présenter différents scénarios à l'échelle du quartier de la ZAC jusqu'au collège Gassendi et un deuxième scénario élargissant le périmètre en intégrant la piscine et le cinéma. 35 bâtiments ont été prospectés. Un diagnostic de chacun a été établi.</p> <p>La discussion porte actuellement sur le lieu d'installation de la chaufferie qui reste à définir. L'emprise au sol nécessaire est importante (à savoir 800 à 1000 m² au sol pour une chaufferie de 400 m² qui permettrait d'alimenter le réseau restreint à la ZAC).</p> <p>Le périmètre doit également être arrêté afin de lancer une étude de faisabilité.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une meilleure organisation de l'exploitation et de l'entretien des massifs forestiers et valoriser leur potentiel, - Créer ou renforcer une activité locale génératrice d'emplois (développement de filières locales d'approvisionnement en combustible.) - Réduction du recours aux énergies fossiles et hausse de la part d'autonomie énergétique face à celles-ci ; (contribuant ainsi à l'indépendance énergétique nationale) ; - Faire disparaître des chaufferies fossiles au profit d'une énergie moins émettrices de GES - Anticiper des chaudières en fin de vie - Mutualiser les investissements, l'approvisionnement, l'exploitation - Faire appel à des ressources locales : économie, emploi, environnement
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Le Département est le MOA pour l'étude de faisabilité, objet de la présente fiche.</p>



Partenaires locaux	État -Syndicat D'Electrification (SDE)- Ville de Digne-les-Bains – Région - ADEME
Coût total	À affiner selon le périmètre arrêté- une étude de faisabilité doit être lancée Coût étude de faisabilité : 24 725 € HT
Financements prévisionnels	Pour l'étude AAP ADEME pour un financement à 80% Banque des territoires (à étudier)
Date de lancement	Fin 2023
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action n° 6

Titre du projet	Aménagement du quartier thermal
Type de projet	Étude suivie d'investissements
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>La station thermale de Digne-les-Bains est un site reconnu à l'échelle de la Région PACA qui nécessite une meilleure visibilité et montée en gamme afin de la rendre plus attractive.</p> <p>Situé au carrefour entre les stratégies touristiques et de pleine santé du territoire, l'établissement thermal est un équipement phare de l'économie locale par les emplois directs et indirects (hôtellerie, restauration, prestations touristiques et culturelles...) qu'il génère. Provence Alpes Agglomération souhaite développer le standing de cet équipement afin de générer plus de séjours que ce soit dans le secteur des cures thermales comme dans celui de la remise en forme. Un investissement conséquent a été engagé par la collectivité sur les dernières années afin d'ouvrir en 2022 un SPA thermal qui a rencontré le succès escompté.</p> <p>La collectivité a aussi accompagné la reprise d'un hôtel situé à proximité de la station thermale (le Tonic hôtel) fermé depuis plusieurs années, par la Compagnie française d'hôtellerie qui l'a rénové en un hôtel 3 étoiles (le Refuge des sources).</p> <p>En parallèle, la Régie des thermes a fait l'acquisition début 2023 du Richelme, hôtel de 78 chambres, accolé à l'établissement thermal auquel il est possible d'accéder directement par un couloir intérieur.</p> <p>Enfin la ville de Digne-les-Bains a engagé des démarches préparatoires à l'attribution d'une future DSP pour la conception, la construction et</p>



	l'exploitation d'un futur casino municipal qui prendrait place dans le quartier thermal.
Objectifs	Aménager le quartier thermal afin d'en améliorer l'attractivité et la fonctionnalité Améliorer les liaisons entre les divers équipements (station thermale, hôtels et futur casino)
Maître d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération, Mairie de Digne-les-Bains
Partenaires locaux	Ville de Digne-les-Bains, Régie des thermes ou futur délégataire, exploitants hôteliers, exploitant du futur casino, Département
Coût total	À chiffrer
Financements prévisionnels	À négocier
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Étude d'aménagement du quartier
Indicateurs de résultat	

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action n°7 :

Titre du projet	Transition écologique : vers une ville plus verte <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement du Jardins des Cordeliers, le Tiers jardin des savoirs - La création d'une forêt comestible (plan d'eau) - La désimperméabilisation du parking du plan d'eau - Rénovation de l'éclairage public - Rénovation énergétique des bâtiments publics
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p><u>Aménagement du Jardins des Cordeliers : le Tiers jardins des savoirs, un jardin repensé</u></p> <p>Le jardin de cordeliers est un jardin patrimonial initialement conçu et occupé par un couvent appartenant à l'ordre des Frères mineurs (franciscains). Les trois derniers moines de cet ordre mendiant abandonnèrent les lieux en 1790. Il est peu probable que des végétaux historiques aient subsisté à l'exception d'un buis situé à l'angle de l'entrée actuelle du collège où se situait la chapelle aujourd'hui remplacée par un gymnase.</p> <p>Il s'agit de repenser un jardin ancien en centre-ville pour en faire un « tiers jardin » : en créant des espaces propices aux échanges informels et à la rencontre, en dehors du domicile et du lieu de travail, mais qui empruntent quand même à l'un et à l'autre. L'idée, appliquée au jardin, repose sur le concept des « tiers-lieux » : espaces hybrides, flexibles, partagés où la spatialité peut déterminer la sociabilité. Le jardin sera aussi un espace de savoirs, une bibliothèque d'êtres vivants, comme étaient considérés les jardins botaniques attenants aux musées et aux bibliothèques au 17^{ème} siècle. Ce jardin de 2580 m², depuis quatre siècles en plein cœur de la ville, attenant à un collège, à proximité d'une école primaire et d'un</p>

Musée, sera aussi un lieu de convivialité, de calme et de culture pour les riverains, les habitants, les touristes, où ils pourront séjourner dans un espace ouvert et agréable.

Le projet s'attachera à promouvoir la qualité des espaces, leur esthétique, notamment par le traitement au sol des allées, le design du mobilier dans le jardin pour favoriser l'accueil du public, notamment les personnes à mobilité réduite.

Enfin sa proximité avec le musée Gassendi et son équipe de médiation permettront de faire de ce jardin un lieu d'échange et de sensibilisation à des questions environnementales cruciales : économie de l'eau, gestion durable d'un espace, attention et observation de la part animale des jardins (insectes, oiseaux...).

La création de la forêt comestible au Plan d'eau

La commune de Digne-les-Bains souhaite aménager la ville dans le respect de la biodiversité, de son patrimoine culturel, naturel et social pour conforter son identité et la faire découvrir à ses visiteurs. Dans ce cadre, elle projette la réalisation d'une forêt comestible de plus d'1,5 Ha en extrémité de la promenade du Front de Bléone ponctuée par ses autres équipements :

Le projet aura une vocation touristique et pédagogique visant à la mise en valeur du patrimoine forestier et paysager. Il constituera une halte gourmande à proximité du site du plan d'eau des Ferréols, directement connectée aux GR N° 406 « la Route Napoléon à pied et à Cheval » et N°69 « La Routo » ainsi qu'aux itinérance VTT « Les Chemins du Soleil » et « L'Alpe Provence ».

Les publics pourront découvrir les variétés fruitières emblématiques du territoire Dignois, leur histoire et recettes telles que la prune Pistole, les poires Sarreau et grise poule, la pomme, le piboule (peuplier blanc) et ses piboulade (champignon comestible) plus généralement les espèces favorisées par les influences alpine et provençale du territoire avec les variétés telles que le kaki et cognassier de Provence, le pommier pointu de Trescléoux, de Risoul, le pistachier vera ou la prune de Briançon.

Le site s'étage entre le sec et l'humide puisqu'il s'étire de la digue de la Bléone au Nord vers les piémonts du Cousson au Sud. La forêt rivulaire et fruitière (cerisiers, noyers, pommiers, pruniers...) qui voisine avec la chênaie au Sud est aujourd'hui devenu un terrain vague au Nord par les usages motorisés. Il est couvert néanmoins de plantes comestibles (plantain, salsifis, alliaires, pissenlits...) Le projet prévoit donc deux types d'aménagements :

- des travaux de « jardinage » forestier au sud (débroussaillage et suppression des espèces invasives, création de sentiers de découverte et d'un chemin PMR, plantations de fruits rouges, bulbes comestibles..., greffages...).

- des travaux aratoires et de plantations s'inspirant de la permaculture au Nord pour créer un verger, une champignonnière...

Dans ce contexte, la future forêt comestible offrira une collection de végétaux comestibles locaux jalonnée d'informations pédagogiques sur l'histoire, la culture et les usages pour tous les visiteurs et support d'événements tels que la cueillette, le greffage, la plantation, échanges de graines... qui s'adressera aux scolaires, aux habitants et aux touristes. Ce site de découverte patrimonial, pédagogique et touristique, sera non seulement productif et dégustatif pour tous mais aussi un

lieu où la qualité des feuillages et des couleurs se renouvelant selon les saisons jouera avec celles des ouvertures paysagères sur la vallée de la Bléone, le pont Eiffel de la ligne de chemin de fer de Provence et les massifs septentrionaux.

La désimperméabilisation du Parking du Plan d'eau

Dans la continuité des travaux réalisés au sein du Plan d'eau , il s'agit désormais de traiter les abords au même titre que pour l'espace accueillant la future forêt comestible, le parking doit être aménagé et désimperméabilisé. Une maîtrise d'œuvre est en cours pour définir le projet. Le fond vert sera sollicité.

Transition écologique appliquée au réseau d'éclairage public

En cours de réalisation changement des lampadaires vétustes, soit 626 à Digne. Soit environ la moitié dans les périmètres cœur de ville. Financement à hauteur de 70% par la DETR et DSIL . Application de la charte des matériaux.

Dossier déposé au titre du fond vert en attente de retour pour poursuivre cette opération.

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Étude en cours conduite par PAA sur ses bâtiments et ceux des communes volontaires dont pour Digne-les-Bains :

- **Études énergétiques complètes en rénovation globale exemplaire suite aux audits énergétiques (Programmation de travaux et analyse financière)**
 - Centre Culturel René Char
 - Groupe scolaire Paul Martin
 - Pôle social
- **Pré diagnostics énergétiques pour actions à gains rapides :**
 - Groupe scolaire de Beausoleil
 - Groupe scolaire de Gaubert
 - Groupe scolaire de la Sèbe
 - Groupe scolaire des Arches
 - Groupe scolaire des Augiers
 - Groupe scolaire des Ferréols
 - Groupe scolaire des Sièyes
 - Groupe scolaire du Moulin
 - Hôtel de Ville

Financement de l'étude CEE, ACTEE, Région. Financement à définir pour la phase travaux.

Objectifs

Le Jardin des Cordeliers :

Offrir un lieu d'échange et de sensibilisation aux questions environnementales et un lieu de convivialité de calme et de culture.

La Forêt comestible : Dans la continuité des travaux du plan d'eau, poursuivre l'aménagement de l'ensemble de cet espace en valorisant une zone actuellement en friche.

L'éclairage public : limiter l'impact écologique de la pollution lumineuse et limiter les dépenses énergétiques

Rénovation des bâtiments public : améliorer la performance énergétique, réduire les coûts induits

Maître d'ouvrage	Ville PAA concernant l'éclairage public
Partenaires locaux	
Coût total	Jardin des Cordeliers : 300 000 € Forêt comestible : 336 540 € HT Parking plan d'eau : à définir Eclairage public : 458 000 € dont 229 000 de fond vert demandé. Rénovation des bâtiments public : attente résultat étude en cours
Financements prévisionnels	Jardin des Cordeliers Projet inscrit en priorité 2 du programme Espace Valléen Pourrait être éligible à l'AAP Feder ? La forêt comestible : Ville – Espace Valléen Provence Alpes Agglomération Besoin de financement : 269 232€ Rénovation éclairage public : 229 000 fond vert attendus. Rénovation des bâtiments publics : à définir suite étude Parking Plan d'eau : fond vert visé La Banque des Territoires peut être un financeur potentiel (en prêt notamment)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Axe 5 Constituer un socle de services dans la ville

Action n°1 :

Titre du projet	<p>Sport santé, vers un centre-ville « de Pleine Santé »</p> <p>Accompagnement ANCT – les Ateliers du Design Actif</p> <p>Création d'une Pumptrack</p>
Type de projet	Etude- action
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>Design Actif, accompagnement ANCT :</p> <p>La volonté de développer le design actif résulte d'un double constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sédentarité, notamment infantile, ne cesse de croître en France. Un adulte sur deux et un enfant sur cinq sont en surpoids. En outre, en 40 ans, les jeunes de 9 à 16 ans ont perdu 25% de leurs capacités physiques. • De nombreux centres-villes ont connu des difficultés de vitalité, d'attractivité et cherchent de nouvelles manières d'attirer habitants et visiteurs de nouvelles manières d'attirer habitants et visiteurs. <p>Le design actif s'est développé en Amérique et en Europe du Nord pour répondre aux risques liés à la sédentarité. Il prend des formes variées, il s'agit d'aménager pour la santé par du mobilier urbain ponctuel, de la signalétique invitant à la pratique, un urbanisme pensé pour la santé, des réseaux cyclables, agrès, skate parc ou pump track....</p> <p>Depuis janvier 2021, une collaboration ambitieuse unit l'ANCT via le programme national Action Cœur de Ville et Paris 2024 afin de promouvoir le développement du design actif. Ce concept innovant consiste à aménager l'espace public et les bâtiments afin d'inciter à la libre et ludique activité physique ou sportive, pour tous, ainsi qu'aux mobilités actives. En «détournant» les espaces et les équipements publics pour favoriser la circulation pédestre et la libre activité physique, il permet de contribuer à la lutte contre la sédentarité, l'obésité, etc.</p> <p>Le Design actif s'intègre parfaitement dans la stratégie de pleine santé de Provence Alpes Agglomération.</p> <p>Digne-les-Bains participera, au même titre que 50 autres villes ACV en France, à deux ateliers organisés dans le courant de l'année 2023 dans le cadre d'un accompagnement sur du design actif proposé par l'ANCT et réalisé par l'entreprise Cité services.</p> <p>Cet accompagnement se réalisera en deux ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'atelier 1 de diagnostic : Il s'agira d'un temps d'échange qui permettra de mieux comprendre la ville (tissus urbains, éléments patrimoniaux et remarquables, activités culturelles, sociales et sportives, etc...) mais également de déterminer jusqu'à trois lieux d'implantations potentielles de design actif. Au terme de cet atelier, s'une courte <u>synthèse de cadrage</u> sera proposée afin

	<p>d'assurer les directions qui seront prises pour la suite de l'accompagnement. Ce cadrage sera discuté et modifié complété par le groupe cœur de ville constitué à cet effet et renvoyé à Cité et territoire. Sur cette base, un livrable sera formalisé et partagé lors du deuxième atelier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atelier 2 sera un temps de présentation du livrable, et qui se définit comme <u>un document de sensibilisation et d'idée action</u> pour l'application future de design actif par la ville. Il s'agira donc de réintroduire le design actif et de développer une expertise de mise en application de cette pratique, accompagnée d'un certain nombre de préconisations. Un retour rapide sur le diagnostic qui aura guidé le travail des designers dans leur recherche, puis nous les <u>planches d'images et d'interprétations</u> relatives aux espaces d'implantations retenus lors de l'atelier 1 seront présentées. Enfin, différentes annexes seront également communiquées sur des thématiques communes que les villes accompagnées ont partagées. <p>Une réflexion sera conduite en parallèle avec les associations sportives, partenaires du Contrat de Ville, pour animer et faire vivre le centre par le biais d'animation sport/bien être spécifiques .</p> <p>Création d'une PumpTrack en cœur de ville :</p> <p>Il s'agit de créer sur une piste à l'origine pensée et conçue pour la pratique du vélo, un enchaînement continu de mouvements de terrain , bosses et virages relevés, qui permettent de conserver et prendre de la vitesse sans donner de coup de pédales. Il s'agit d'un espace dédié à la pratique du vélo dans un climat sécuritaire et récréatif qui vient compléter l'offre vélo du territoire de la Ville et au-delà de PAA. La piste est adaptée à plusieurs pratiques : trottinettes, Skate board, Roller ce qui ouvre une multitude de possibilités d'usages et elle concerne ainsi un public large du débutant au confirmé.</p> <p>L'ouvrage sera situé sur une parcelle de 1800m² en bord de Bléone en lieu et place d'un stade en amont des terrains de tennis.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des aménagements propices au rapprochement de l'activité physique et sportive de celles et ceux qui en sont le plus éloignés. • Réappropriation de l'espace public en donnant envie à tous de bouger plus de manière libre et spontanée • Renouveler l'image du cœur de ville : un cœur de ville dynamique sportif « de pleine santé » • Poursuivre la dynamique engagée dans le cadre de France 2024
Maître d'ouvrage	Ville de Digne-les-Bains – Provence Alpes Agglomération - ANCT
Partenaires locaux	
Coût total	<p>Design actif : Accompagnement de l'ANCT dans le cadre du programme ACV</p> <p>Pump Track : 150 000 euros TTC</p>

Financements prévisionnels	Financement ANCT FNADT ou Fond spécifique ANS (Agence Nationale du Sport programme des équipements sportifs de proximité, plan 5000 terrains de sport)
Date de lancement	2023 pour le design actif 2025 Pumptrack
Date de livraison	2023 (design actif) 2025 (pumptrack)
Indicateurs d'avancement	Planification des ateliers
Indicateurs de résultat	Présentation des livrables Livraison pumptrack

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action n°2 :

Titre du projet	Faire vivre Action Coeur de Ville
Type de projet	Événementiel /communication
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	Le premier objectif est de donner de la visibilité aux dispositifs ACV. Il faudra pour ce faire prévoir des actions de communications régulières en lien avec le chargé de mission ACV, la presse, les commerçants et la population (ateliers, visites de la ville, etc).

	<p>En fin de programme, il s'agira d'organiser un évènement dans le but de communiquer sur les actions mises en place depuis la signature de la convention en 2018 dans le cadre d'un moment festif. Les actions structurantes seront valorisées et l'ensemble des acteurs du dispositif mobilisés.</p> <p>Les musées proposeront une animation spécifique, le patrimoine culturel sera mis en lumière.</p> <p>L'association des commerçants sera associée à la démarche dès son lancement pour mobiliser toutes les énergies autour de ce temps important favorable à la réappropriation de ce centre-ville par ses habitants.</p> <p>En lien avec la politique de la Ville et les partenaires du contrat de Ville, une réflexion sera conduite avec les habitants pour les associer à l'évènement autour notamment des questions de valorisation du patrimoine et de l'histoire (ouverture des immeubles et vieilles maisons du centre contenant encore des moulures en plâtre dont certaines datent du 17 -ème siècle ?) .</p> <p>Concerts, expositions photos (Digne-les-Bains avant et après, exposition de photos anciennes dans les vitrines vacantes), témoignages, animations dans le cœur de ville en lien avec l'histoire et le patrimoine, conférences sur des sujets liés aux nouveaux enjeux du développement urbain seront au programme de la journée/ou du WE.</p> <p>L'IUT, site de Digne-les-Bains, sera également associé à cet évènement et participera notamment à l'organisation des ateliers et conférences au sujet des enjeux d'aménagements urbain (ateliers étudiants pour imaginer la ville de demain, d'après action cœur de ville)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le déploiement du dispositif Action Cœur de Ville - Communiquer auprès des habitants sur les actions mises en œuvre - Créer une belle occasion de déambuler dans le cœur de ville en déployant des animations qui favorisent la découverte du patrimoine - Créer une connexion le temps de cet évènement entre les équipements culturels et le cœur de ville (exposition dans des cellules vacantes, animations organisées dans le cœur de ville , portes ouvertes des musées...)
Maître d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération/Ville de Digne-les-Bains
Partenaires locaux	Association des commerçants – la Fabrique à Entreprendre – La Direction des Musées – le Géoparc – le Conservatoire – L'IUT
Coût total	25 000€
Financements prévisionnels	État FNADT CPER 80%
Date de lancement	Date à déterminer – 2025/2026
Date de livraison	

Indicateurs d'avancement	Élaboration du programme
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action n° 3 :

Titre du projet	Amélioration de l'attractivité de la station thermale : rénovation et modernisation des piscines
Type de projet	Investissement
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>La station thermale de Digne-les-Bains est un site reconnu à l'échelle de la Région PACA qui nécessite une meilleure visibilité et montée en gamme afin de la rendre plus attractive.</p> <p>Situé au carrefour entre les stratégies touristiques et de pleine santé du territoire, l'établissement thermal est un équipement phare de l'économie locale par les emplois directs et indirects (hôtellerie, restauration, prestations touristiques et culturelles...) qu'il génère. Provence Alpes Agglomération souhaite développer le standing de cet équipement afin de générer plus de séjours que ce soit dans le secteur des cures thermales comme dans celui de la remise en forme. Un investissement conséquent a été engagé par la collectivité sur les dernières années afin d'ouvrir en 2022 un SPA thermal qui a rencontré le succès escompté.</p> <p>La collectivité entend poursuivre dans cette voie en engageant et terminant les</p>

	travaux sur les deux piscines de la station thermale qui constituent le cœur de l'établissement.
Objectifs	Améliorer l'attractivité de la station thermale Améliorer l'offre de soin du territoire Diversifier l'offre touristique du territoire
Maître d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération (avec possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage au concessionnaire retenu dans le cadre d'une DSP)
Partenaires locaux	État et Région Sud (le projet est inscrit dans la convention d'ambition territoriale du Contrat d'avenir pour les Alpes-de-Haute-Provence) Département (le projet est inscrit dans le Contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023)
Coût total	2 880 000 € TTC
Financements prévisionnels	<u>Financement acquis :</u> DSIL 2022 : 360 000 € <u>Financements acquis mais avec risque fort de perte par caducité :</u> FNADT Rebond : 192 791 € Avenir montagne Investissement : 407 209 € <u>Financement demandé en cours d'instruction :</u> Département 04 (CDST 2021-2023) : 330 000 € <u>Financement inscrit dans un contrat mais non encore sollicité :</u> Région SUD (Contrat d'avenir et Contrat Nos territoires d'abord) : 600 000 €
Date de lancement	Étude de conception : novembre 2023 Travaux : février 2025
Date de livraison	Février 2026
Indicateurs d'avancement	Livraison de l'APS (printemps 2024) Livraison de l'APD (été 2024) Dépôt du permis de construire (été 2024) Publication de l'appel d'offre pour les travaux (hiver 2024)
Indicateurs de résultat	Livraison des deux bassins rénovés Réception du chantier global

Signatures (uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs)

Commune	[maître d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	--------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Signature

Nom				
-----	--	--	--	--

Action 4 :

Titre du projet	Projet de requalification du haut du Boulevard Gassendi : Rénovation du futur siège des services administratifs de PAA
Type de projet	actions
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>Dans la continuité des actions engagées dans la première phase du programme, deux opérations structurantes pour le cœur de ville seront réalisées dans les trois prochaines années et les suivantes. En effet, suite à la rénovation de la Place Général de Gaulle et la création du Parking de la Grande Fontaine, il est désormais nécessaire de travailler sur le secteur situé entre ces deux sites. La réhabilitation de l'ancien cinéma du Top en salle de spectacle (opération présentée dans la fiche culture) et l'installation du nouveau siège de PAA au 68 boulevard Gassendi.</p> <p>Ces opérations auront un impact sur l'attractivité et la revitalisation commerciale de ce secteur stratégique du cœur de ville.</p> <p><u>La rénovation du siège de PAA :</u></p> <p>Dans une optique de regroupement de l'ensemble de ses services administratifs en centre-ville de Digne-les-Bains, Provence Alpes Agglomération a fait l'acquisition en 2019 d'un bâtiment de 1 500 m² situé n°68 boulevard Gassendi à Digne-les-Bains.</p> <p>D'importants travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité conditionnent l'installation des agents et l'ouverture du lieu au public.</p>

	<p>Il s'agit d'un immeuble datant des années 60 et composé de 5 étages (rez-de-chaussée, rez-de-cour, 1er, 2ème et 3ème étage).</p> <p>Ce bâtiment (A) est accompagné par des aménagements extérieurs : un parking (1), une cour (2) et un patio (3).</p> <p>Les travaux à prévoir concerneront la rénovation totale du bâtiment (avec désamiantage préalable) d'une part d'un point de vue énergétique : isolation de l'enveloppe murs toits fenêtres, rénovation du chauffage (actuellement au fuel) et des installations électriques, et d'autre part la redistribution des espaces pour permettre de répondre au mieux aux besoins des services.</p> <p>Des travaux d'accessibilité seront également à prévoir, pour tous les types de handicap (création d'un ascenseur, de guidages et adaptations pour les mal voyants, ...).</p>						
Objectifs	<p>Les résultats attendus de l'opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du confort thermique, diminution des consommations d'énergie. - Respect du décret tertiaire (l'immeuble inoccupé ce jour n'est pas déclaré sur OPERAT) - Suppression de la chaudière fioul - Mise en place de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation individuelle ou collective - Mises aux normes en vue de l'accueil du public (accessibilité PMR) - Mises aux normes pour l'accueil des agents (Code du travail) - Possibilité de réunir l'ensemble des services administratifs de la collectivité en un même lieu (amélioration des synergies entre les différents services, meilleure lisibilité des services gérés par la collectivité) - Participation à la redynamisation de la partie haute du boulevard Gassendi (cœur de ville) en parallèle des opérations de création du parking de la Grande fontaine et de réhabilitation de l'ancien cinéma Le Top en tiers-lieu culturel. 						
Maître d'ouvrage	Provence Alpes Agglomération						
Partenaires locaux							
Coût total	<p>Rénovation du futur siège :</p> <p>Coût prévisionnel : 1 800 000 € (coût de l'opération globale sur le bâtiment)</p>						
Financements prévisionnels	<p>Rénovation du futur siège :</p> <p>Coût prévisionnel : 1 800 000 € (coût de l'opération globale sur le bâtiment)</p> <p>Plan de financement :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Partenaires potentiels</th> <th>Taux</th> <th>Montant € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT (Fonds Vert)</td> <td>50 %</td> <td>900 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Partenaires potentiels	Taux	Montant € HT	ETAT (Fonds Vert)	50 %	900 000 €
Partenaires potentiels	Taux	Montant € HT					
ETAT (Fonds Vert)	50 %	900 000 €					



	REGION	20 %	360 000 €	
	AUTO-FINANCEMENT	30 %	540 000 €	
	Le projet est inscrit au contrat régional « nos territoires d'abord 2023-2027 ce qui garanti la participation de la région La Banque des territoire (prêt ?)			
Date de lancement	2025			
Date de livraison				
Indicateurs d'avancement				
Indicateurs de résultat	Livraison			

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Signature					
Nom					

Action 5 :

Titre du projet	Sécurité : déploiement de la vidéo surveillance / signature du contrat de sécurité intégrée et stratégie sécuritaire qui sera mise en œuvre. »
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis plusieurs années, la Ville de Digne-les-Bains a mis en place une politique de déploiement de vidéoprotection sur la Ville. Ainsi, chaque année, de nouvelles installations de caméras sont réalisées, les images étant renvoyées directement à la police municipale et au commissariat de police. Ainsi, à ce jour, la vidéoprotection couvre les secteurs suivants, pour un total de plus de 102 caméras : parking souterrain Gassendi, le centre ancien et le centre-ville, les pourtours de la piscine (parvis et parking couvert), les services techniques municipaux, le pourtour de la gare routière, le début du Boulevard Victor Hugo, le plan d'eau. 6 caméras sont en cours d'installation (centre ancien (3), boulevard Victor Hugo (1) et Champourcin (2).</p> <p>Le projet 2023 d'extension concerne le centre-ville/centre ancien.</p> <p>En parallèle, le contrat de sécurité intégré 2022-2027 a été signé entre la Ville, la Préfecture, le Procureur de la République et la Direction académique des services de l'éducation nationale le 18 mars 2022. Ce contrat comporte deux volets : le diagnostic partagé des enjeux de sécurité et les engagements réciproques des signataires (sécurité, justice, prévention de la délinquance, éducation, lutte contre la radicalisation et le séparatisme). Dans ce cadre, plusieurs actions sont prévues, certaines sont déjà accomplies ou en cours d'accomplissement (poursuite de la participation au GPO, engagement dans le dispositif d'activité d'été et des quartiers d'été, signature d'un contrat d'engagement réciproque avec les associations subventionnées, engagement de la Ville sur le volet social, installation de la police municipale dans un lieu plus adapté, recrutement de policiers municipaux, extension de la vidéoprotection, travaux dans les locaux de la gendarmerie, développer le TIG et le TNR, mettre en place le rappel à l'ordre et la transaction, les patrouilles mixtes PN/PM, créer le conseil des droits et devoir des familles, mise en place du dispositif de voisins vigilants, cofinancement de l'intervention sociale en gendarmerie et commissariat, renforcement de l'offre d'accompagnement des jeunes le soir et le mercredi,). Les autres actions sont à déployer d'ici 2027.</p>
Objectifs	Continuer le projet d'extension de vidéoprotection dans le centre-ville et le centre ancien